

DOSSIER: EAU et ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les compétences de l'eau et de l'assainissement (eaux usées) sont obligatoires pour notre Agglomération de 12 communes de SQY. Quelle est la situation en janvier 2020 ? Tout d'abord, rappelons que le mode de gestion de l'eau a une influence sur son prix.

1. LA FACTURE

La présentation détaillée de la facture d'eau, conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996, comporte en général 3 postes: distribution de l'eau, assainissement (collecte, transport et traitement des eaux usées) et organismes publics. Elle est, en général, semestrielle. Bien souvent, les locataires ne peuvent avoir accès à ces informations que par l'intermédiaire de leur gérant ou syndic de leur immeuble.

1.1. Distribution de l'eau:

La distribution de l'eau comprend:

- L'abonnement, qui peut être facturé annuellement, semestriellement, voire en avance de période. Cela dépend des prestataires choisis.
- La consommation avec la part du délégataire, la part syndicale ou part collectivité et la part de l'Agence de l'Eau (préservation des ressources),

1.2. Assainissement:

L'assainissement comprend:

- La collecte des eaux usées avec la part du délégataire, la part de la Organismes publics
- Le transport des eaux usées avec la part du délégataire, la part de la Organismes publics
- Le traitement des eaux usées avec la part du délégataire, la part de la Organismes publics

1.3. Les organismes comprennent:

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la redevance pollution et la redevance Modernisation Réseaux de Collecte
- Voies Navigables de France

2. QUI FACTURE ?

Le ou les délégataires établissent les factures. Pour nos douze villes, il peut s'agir de:

- SEOP: Société des Eaux de l'Ouest Parisien, filiale de la Lyonnaise des Eaux, elle-même filiale de Suez Environnement
- SAUR : Société d'Aménagement Urbain et Rural dont l'actionariat comprend BNP Paribas, groupe Banque Populaire/Caisse d'Epargne
- VEOLIA
- SUEZ

VILLE	QUARTIERS	DELEGATAIRES
COIGNIERES		SEOP
ELANCOURT	CLEF SAINT PIERRE	SEOP
	CENTRE, VILLAGE	SAUR
	HAUTS DE LA MUETTE	SEOP
	7 MARES, NOUVELLE AMSTERDAM	SEOP
	7 MARES VILLEPARC	SEOP
GUYANCOURT		SEOP
LA VERRIERE		SEOP
LES CLAYES SOUS BOIS	OUEST	SUEZ
	EST	SUEZ
MAGNY LES HAMEAUX	MERANTAIS	SAUR

	RESTE MAGNY-les-HAMEAUX	SAUR
MAUREPAS	BOIS JOLI	VEOLIA
	PARIWEST	SUEZ
	LIMITE JOUARS PONTCHARTRAIN	VEOLIA
	RESTE MAUREPAS	VEOLIA
MONTIGNY LE BRETONNEUX	PAS DU LAC	SEOP
	RESTE MONTIGNY-le -BRETONNEUX	SEOP
PLAISIR	MARE AUX SAULES	SUEZ
	RESTE PLAISIR	SUEZ
TRAPPES	ZI PISSALOUP, NORD RN10	VEOLIA
	LA BOISSIERE	SEOP
	RESTE TRAPPES	SEOP
VILLEPREUX	HAUTS DE GRISY	SUEZ
	RESTE VILLEPREUX	SEOP
VOISINS LE BRETONNEUX		SEOP

Le tableau ci-dessous se passe de commentaires:

SOCIETE	Cours 10 mai 2012	Cours 31 décembre 2019	Evolution 2019/2012	DIVIDENDE 2019*	Rendement 2020
SUEZ ENVIRONNEMENT	10,98 €	13.485 €	22.81%	0,65 €	4.82%
BNP PARIBAS	28,67 €	52.83 €	84.27%	3.02 €	5.72%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	10,52 €	23.71 €	225.38%	0,92€	3.88%
CAISSE D'EPARGNE					0,75/0.50 ?%
SMIC MENSUEL BRUT	1 393,82 €	1539.42 €	10.45%		

* NET D'IMPOTS SUR LE REVENU DANS UN Plan d'Epargne Actions, part des profits sur 2018

Rendement 2020 Caisse d'Epargne: près de 10 fois plus faible que le dividende versé par les principaux acteurs capitalistiques œuvrant dans l'eau et l'assainissement

Augmentation du patrimoine des actionnaires: nettement supérieur à l'augmentation du SMIC de 2012 à 2020

3. MONTANT DES TAXES ORGANISMES PUBLICS

Le tableau ci-dessous récapitule les quatre taxes prélevées pour les organismes publics. **Fond vert** apparaît dans la facture dans "consommation ou distribution de l'eau", **Fond bleu** apparaît dans "organismes publics"

1=Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) TVA 5,5% à noter les différences entre communes. De 0.066€ à 0.143€. Cette redevance sert à financer et à renforcer les investissements nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel.

2=Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) TVA 5,5%. Identique pour toutes les communes (0.42€). Cette redevance sert :

- A aider au financement d'installations nouvelles qui visent à protéger la ressource en eau et le milieu naturel.
- A faire face aux coûts de fonctionnement des stations d'épuration (primes épuration, primes AQUEx) des collectivités et des acteurs privés (industriels, éleveurs, ...)

3=Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) TVA 10%. De 0.185€ à 0.24€. Cette redevance vise à financer la modernisation des réseaux de collecte.

4=Voies Navigables de France TVA 5,5% à noter les différences entre communes (de 0€ à 0.011€). Cette taxe sert à financer la gestion des grandes liaisons fluviales. Elle est appliquée quand la ressource en eau

potable conditionne la gestion du réseau hydrographique superficiel.

A noter pour GUYANCOURT, MONTIGNY-le BRETONNEUX, ELANCOURT (Nouvelle Amsterdam), COIGNIERES, TRAPPES (La Boissière), VOISINS LE BRETONNEUX un prélèvement de 0.30€ par m³ pour de nouveaux investissements.

ORGANISMES PUBLICS PRIX PAR m³ HT 2019 EN €

VILLE	QUARTIERS	1	2	3	4	TOTAL
COIGNIERES		0.066	0.42	0.24	0.011	0.737
ELANCOURT	CLEF SAINT PIERRE					
	CENTRE, VILLAGE	0,098	0,42	0,24	0,0062	0,7462
	HAUTS DE LA MUETTE					
	7 MARES, NOUVELLE AMSTERDAM	0.066	0.42	0.24	0.011	0.737
	7 MARES VILLEPARC					
GUYANCOURT		0.066	0.42	0.24	0.011	0.737
LA VERRIERE		0.066	0.42	0.185	0.011	0.682
LES CLAYES SOUS BOIS	OUEST					
	EST					
MAGNY LES HAMEAUX	MERANTAIS					
	RESTE MAGNY-les-HAMEAUX	0,098	0,42	0,24	0,0062	0,7462
MAUREPAS	BOIS JOLI					
	PARIWEST					
	LIMITE JOUARS PONTCHARTRAIN	0,143	0,42	0,185	0,00	0,735
	RESTE MAUREPAS	0.0826	0,42	0,185	0,00	0,6876
MONTIGNY LE BRETONNEUX	PAS DU LAC					
	RESTE MONTIGNY-le -BRETONNEUX	0.066	0.42	0.24	0.011	0.737
PLAISIR	MARE AUX SAULES					
	RESTE PLAISIR	0.08	0.42	0.24	0.00	0.74
TRAPPES	ZI PISSALOU, NORD RN10	0.066	0.42	0.185	0.011	0.682
	LA BOISSIERE	0.066	0.42	0.24	0.011	0.737
	RESTE TRAPPES					
VILLEPREUX	HAUTS DE GRISY					
	RESTE VILLEPREUX					
VOISINS LE BRETONNEUX		0.066	0.42	0.24	0.011	0.737

4. PRIX DU m³ D'EAU

Ci-dessous sont présentés pour chacune des communes, le prix du m³ TTC 2014, 2019, 2020 pour une consommation annuelle de référence définie par l'INSEE, soit 120m³ par an pour un branchement de compteur de 15mm de diamètre. Vous trouverez également la part prise par l'assainissement., le prix des abonnements annuels TTC pour 2018, ainsi que les tarifs votés par l'agglomération le 19 décembre 2019 pour 2020.

A titre de comparaison, nous vous indiquons les prix pour PARIS où l'eau et l'assainissement sont traités dans une régie publique (Pas d'actionnaires à rémunérer).

VILLE	QUARTIERS	2014	2019	2020	ABO.	ASSA.	AGGL.
COIGNIERES		3.31			13.30	1.117	3.36
ELANCOURT	CLEF SAINT PIERRE	5.41					5.02
	CENTRE, VILLAGE	4.25	4.23		10.76	1.957	4.17
	HAUTS DE LA MUETTE	3.84					4.09
	7 MARES, NOUVELLE AMSTERDAM	2.97			13.05	1.378	3.62
	7 MARES VILLEPARC						3.70
GUYANCOURT			3.95		13.05	1.612	3.85
LA VERRIERE		3.42	3.84		13.05	1.365	3.61
LES CLAYES SOUS BOIS	OUEST	4.07					4.25
	EST						4.30
MAGNY LES HAMEAUX	MERANTAIS						3.89
	RESTE MAGNY-les-HAMEAUX	4.05	4.25		10.76	1.861	4.27
MAUREPAS	BOIS JOLI						4.06
	PARIWEST						4.36
	LIMITE JOUARS PONTCHARTRAIN	2.10			34.92	1.089	4.32
	RESTE MAUREPAS	2.10	3.20		34.92	1.089	3.18
MONTIGNY LE BRETONNEUX	PAS DU LAC	5.71					5.02
	RESTE MONTIGNY-le -BRETONNEUX	4.15			13.05	1.612	3.85
PLAISIR	MARE AUX SAULES						4.40
	RESTE PLAISIR	5.23	4.31		20.57	1.808	4.22
TRAPPES	ZI PISSALOUP, NORD RN10	5.71	5.15		13.05	3.128	5.02
	LA BOISSIERE	4.15			13.05	1.957	4.09
	RESTE TRAPPES						3.85
VILLEPREUX	HAUTS DE GRISY						3.41
	RESTE VILLEPREUX						3.49
VOISINS LE BRETONNEUX		4.15	3.95		13.05	1.612	3.85
PARIS régie municipale		3.42	3.62		22.4	1.62	

Ce tableau a été réalisé à partir des rapports de délégataires en notre possession, du vote du 19/12/2019 de l'Agglo et de factures reçues par des habitants de nos douze communes.

Comme chacun peut s'en rendre compte, le prix du m³ d'eau varie de 1 à près de 2 et le traitement des eaux usées de 1 à près de 3, l'abonnement, part fixe indépendante de la consommation, va de 10€ à plus de 20€. A noter également que tous les habitants d'une même commune peuvent ne pas payer le même prix (Elancourt par exemple a 5 prix différents)

Nous ajouterons en direction des locataires qui dépendent de gérant ou de bailleur: faites votre calcul car bien souvent le prix vous est facturé par m³ d'eau froide et d'eau chaude.

Une note du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer de février 2016 stipule : « **Le respect de l'égalité de traitement des usagers d'un même service public induit une obligation juridique de converger vers une tarification unique sur le territoire d'une même autorité organisatrice** ». Dans ce cadre, pour l'assainissement et pour ce qui la concerne directement, l'Agglo a voté le 30 mars 2017 pour un tarif cible unifié à l'horizon 2026 (part collecte 0.25€HT/m³, part transport 0.07€HT/m³, part traitement 0.15€HT/m³ pour les stations d'Elancourt et de Maurepas, 0.05€HT/m³ pour la station de Plaisir). Ce qui n'est qu'un début mais qui reste très loin d'un objectif de solidarité où chaque Saint-Quentinois serait traité en toute égalité

5. LES CONTRATS DE DELEGATIONS au 1/1/2020

— Pour l'eau

VILLE	QUARTIERS	DELEGATAIRE	EFFET DU	AU	SYNDICAT
COIGNIERES		SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
ELANCOURT	CLEF SAINT PIERRE	SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
	CENTRE, VILLAGE	SAUR	1/1/2013	31/12/2024	SIRYAE
	HAUTS DE LA MUETTE	SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
	7 MARES, NOUVELLE AMSTERDAM	SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
	7 MARES VILLEPARC	SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
GUYANCOURT		SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
LA VERRIERE		SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
LES CLAYES SOUS BOIS	OUEST	SUEZ	20/02/2018	30/06/2024	AQUAVESC
	EST	SUEZ	20/02/2018	30/06/2024	AQUAVESC
MAGNY LES HAMEAUX	MERANTAIS	SAUR	1/1/2013	31/12/2024	SIRYAE
	RESTE MAGNY-les-HAMEAUX	SAUR	1/1/2013	31/12/2024	SIRYAE
MAUREPAS	BOIS JOLI	VEOLIA	1/01//2020		AQUAVESC
	PARIWEST	SUEZ	1/01//2020		AQUAVESC
	LIMITE JOUARS PONTCHARTRAIN	VEOLIA	1/01//2020		AQUAVESC
	RESTE MAUREPAS	VEOLIA	1/01//2020		AQUAVESC
MONTIGNY LE BRETONNEUX	PAS DU LAC	SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
	RESTE MONTIGNY-le -BRETONNEUX	SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
PLAISIR	MARE AUX SAULES	SUEZ	20/02/2018	30/06/2024	AQUAVESC
	RESTE PLAISIR	SUEZ	20/02/2018	30/06/2024	AQUAVESC
TRAPPES	ZI PISSALOU, NORD RN10	SEOP	04/1966	31/08/2028	ASZATE
	LA BOISSIERE	SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
	RESTE TRAPPES	SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
VILLEPREUX	HAUTS DE GRISY	SEOP	1/1/2015	31/12/2026	SIAEP
	RESTE VILLEPREUX	SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC
VOISINS LE BRETONNEUX		SEOP	1/1/2015	31/12/2026	AQUAVESC

AQUAVESC anciennement **SMGSEVESC**: Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles Et de Saint-Cloud

SIRYAE: Syndicat Intercommunal de la Région Yvelines pour l'Adduction d'Eau

SIAEP: Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Feucherolles

ASZATE: Association Syndicale

— Pour l'assainissement (collecte, transport et traitement)

VILLE	QUARTIERS	DELEGA TAIRE	EFFET DU	AU	SYNDICAT
COIGNIERES		SAUR	23/8/2009	30/9/2022	SQY
ELANCOURT	CLEF SAINT PIERRE	SEVESC	1/1/2008	31/12/2025	HYDREAULYS
	CENTRE, VILLAGE	SEVESC	4/3/2014	5/3/2029	SQY
	HAUTS DE LA MUETTE	SEVESC	4/3/2014	5/3/2029	SQY
	7 MARES, NOUVELLE AMSTERDAM	SAUR	23/8/2009	30/9/2022	SQY
	7 MARES VILLEPARC	SAUR	23/8/2009	30/9/2022	SQY

GUYANCOURT		SEVESC	4/3/2014	5/3/2029	SQY,
		SEVESC	1/7/2008	30/6/2020**	HYDREAULYS, SIAPP
LA VERRIERE		SEVESC	4/3/2014	5/3/2029	SQY
					SIAHVV
LES CLAYES SOUS BOIS	OUEST	SUEZ,	1/12/2009	31/12/2023	SQY
		VEOLIA	18/1/2013	17/1/2025	HYDREAULYS
	EST	SUEZ,	1/12/2009	31/12/2023	SQY
		VEOLIA	18/1/2013	17/1/2025	HYDREAULYS
MAGNY LES HAMEAUX	MERANTAIS	SEVESC	4/3/2014	5/3/2029	SQY,
		SEVESC	1/7/2008	30/6/2020**	HYDREAULYS, SIAPP
	RESTE MAGNY-les-HAMEAUX	SEVESC	4/3/2014	5/31/12/202	SQY
		SUEZ	1/1/2013	23/2029	SIAHVV
MAUREPAS	BOIS JOLI	SEVESC	4/3/2014	5/3/2029	SQY
	PARIWEST	SAUR	23/8/2009	30/9/2022	SQY
	LIMITE JOUARS PONTCHARTRAIN	SAUR	23/8/2009	30/9/2022	SQY
	RESTE MAUREPAS	SAUR	23/8/2009	30/9/2022	SQY
MONTIGNY LE BRETONNEUX	PAS DU LAC	SEVESC	1/1/20081/	31/12/2025	SQY
		SEVESC	7/2008	30/6/2020**	HYDREAULYS, SIAPP
	RESTE MONTIGNY-le -BRETONNEUX	SEVESC	4/3/2014	5/3/2029	SQY
		SEVESC	1/7/2008	30/6/2020**	HYDREAULYS
PLAISIR	MARE AUX SAULES	SEVESC	4/3/2014	5/3/2029	SQY
	RESTE PLAISIR	SUEZ	1/12/2009	31/12/2023	SQY
TRAPPES	ZI PISSALOU, NORD RN10	SEVESC	1/1/2008	31/12/2025	HYDREAULYS
	LA BOISSIERE	SEVESC	4/3/2014	5/3/2029	SQY
	RESTE TRAPPES	SEVESC	4/3/2014	5/3/2029	SQY
		SEVESC	1/7/2008	30/6/2020**	HYDREAULYS, SIAPP
VILLEPREUX	HAUTS DE GRISY	SUEZ,	1/12/2009	31/12/2023	SQY
		VEOLIA	18/1/2013	17/1/2025	HYDREAULYS
	RESTE VILLEPREUX	SUEZ,	1/12/2009	31/12/2023	SQY
		VEOLIA	18/1/2013	17/1/2025	HYDREAULYS
VOISINS LE BRETONNEUX		SEVESC	4/3/2014	5/3/2029	SQY
		SEVESC	1/7/2008	30/6/2020**	HYDREAULYS, SIAPP

** HYDREAULYS Transport délégataire SEVESC

HYDREAULYS Syndicat mixte d'assainissement de la région ouest de Versailles et de la vallée du ru de Marivel (Fusion en mai 2016 du SMAROV et du SIAVRM, en juin 2019 du SIAVGO et du SMAERG)

SIAVGO: Syndicat Intercommunal d'Assainissement Val de Gally Ouest

SIAHVV: Syndicat Intercommunal Aménagement Haute Vallée Yvette

SIPTG: Syndicat Intercommunal Plaisir-Thiverval-Grignon

SIAAP: Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

SIARPC Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Région Plaisir / Les Clayes-sous-Bois

SEVESC: Société eaux Versailles-St Cloud

A la lumière des dates de fin de contrats, chacun peut se rendre compte que c'est sur plusieurs années que notre action est engagée. L'étape minimum étant l'obtention de dates de fin des nouveaux contrats ne dépassant pas la plus lointaine actuelle.

6. NOS REFLEXIONS, ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS

Cette situation, le Général DE GAULLE aurait parlé de "chienlit", est intolérable pour les valeurs de notre République (Liberté, Égalité, Fraternité), auxquelles nous ajouterons Solidarité.

L'eau est un bien commun qui ne doit pas être géré par le privé qui en tire profit. Pour nous, comme pour l'électricité, nationalisée en 1946, sur proposition du Conseil National de la Résistance, nous pensons, qu'au minimum, un tarif régulé devrait exister au niveau de la France. Une première étape peut être franchie dans notre Communauté d'Agglomération à douze.

Pour une gestion citoyenne et un usage responsable de l'eau:

→ Nous défendons la gratuité des abonnements afin de réduire la pénalisation tarifaire des petits consommateurs

→ La distribution de l'eau ne doit pas être gérée par une entreprise privée qui cherche à gagner de l'argent, mais doit être de manière démocratique, par les citoyens et leurs élus avec l'objectif d'une alimentation pérenne et de faire baisser le montant de la facture d'eau dans l'égalité des contribuables et des 12 communes de l'agglomération

→ Nous défendons la mise en place d'un tarif progressif de l'eau qui incite à économiser l'eau. La quantité d'eau indispensable à la vie doit être la moins chère possible et le gaspillage doit être renchéri.

Pour atteindre ces objectifs, il faut revenir à une gestion publique de l'eau.

7. REGIE PUBLIQUE

— "Remunicipalisation"

La " Remunicipalisation" est une réaction collective d'élus et de citoyens face à la privatisation et au Partenariat Public Privé.

Les problèmes communément associés à la gestion privée de l'eau (70% de la population pour l'eau et 55% pour l'assainissement) sont:

- manque d'investissements dans les réseaux,
- hausses de prix (Cf. bulletin municipal de mars 2016 d'Elancourt: coût inférieur de 50 centimes d'€ au m³ en régie publique)
- risques environnementaux mal pris en compte,
- voire la qualité de l'eau même ...

Tout ceci a persuadé de nombreux élus et citoyens que le secteur public est mieux placé pour fournir un service de qualité aux usagers et pour promouvoir le droit humain à l'eau et la gestion durable de cette ressource.

En France, le nombre de "remunicipalisations" s'accélère (19 entre 2000 et 2009, 63 entre 2010 et début 2015). Ce mouvement concerne des collectivités de toutes "étiquettes politiques", de toutes tailles (la reprise en régie de l'eau à Paris, envisagée depuis 2003 et concrétisée en 2010, a incontestablement constitué une vitrine et un puissant stimulant), depuis de «petites» communes de quelques milliers d'habitants telles Neufchâteau, Venelles, Varages, Embrun ou Digne-les-Bains à quelques grandes communes ou EPCI telles Brest Métropole Océane, la communauté d'agglomération d'Aubagne-pays de l'Etoile ou encore, Rennes et une grande partie de la métropole Nice Côte d'Azur, pour lesquelles la reprise en gestion publique est intervenue début 2015. Celle de Montpellier début 2016.

— Enjeux et défis:

Les expériences réussies de plusieurs dizaines de reprises de services d'eau ou d'assainissement en gestion publique en démontrent la faisabilité et la pertinence, y compris pour des collectivités de petite taille. Elles permettent de tirer quelques enseignements et recommandations:

- Le «portage» politique est absolument essentiel: la gestion publique, parce qu'elle implique par définition une responsabilité forte des élus et des services, doit être portée par ses élus.

- L'anticipation et la préparation sont importantes. Même si quelques régies ont été créées dans l'urgence, l'expérience prouve qu'il y a intérêt à lancer les études préalables au moins deux ans avant l'échéance du contrat et à dissocier la préparation de la liquidation du contrat de celle de la reprise en gestion publique.

- La reprise des employés du délégataire doit retenir une grande attention. Connaissant parfaitement les ouvrages et le service, leur accueil au sein de la nouvelle régie ou société publique locale est capital, et leur implication dans le projet est à rechercher (sans trahir leur loyauté vis-à-vis de leur employeur actuel). Nous constatons qu'aujourd'hui, les salariés sont généralement très volontaires pour intégrer les opérateurs publics ; en particulier, ils retrouvent du «sens» à leur travail autour des valeurs d'intérêt général et de service public souvent mises à mal par la recherche de rentabilité et la concurrence commerciale.

- Enfin dans un contexte de développement incontournable des technologies de l'information et de la communication, le transfert et la sécurité des données et des systèmes d'informations (supervision des ouvrages, gestion des abonnés, gestion du patrimoine, etc.) deviennent prioritaires au même titre que celui des ouvrages eux-mêmes.

8. ACTIONS

- Si vous partagez ces exigences, nous vous demandons de le faire savoir au Président de SQY en lui demandant de mettre à l'étude un projet de régie publique de l'eau sur l'Agglomération de SQY qui respecte l'Égalité et la Solidarité entre tous les habitants.

Nos élus seront porteurs de cette mise à l'étude dans leurs interventions aux Conseils Communautaires.

Apportez votre soutien en faisant connaître autour de vous cette démarche Citoyenne pour faire de la Politique autrement.

- Création du collectif « Pour une gestion publique de l'eau à SQY » I

Le 21 septembre 2016, le collectif "**Pour une gestion publique de l'eau à SQY**" a été créé à l'initiative des huit organisations*: MPT, PCF, Autre Monde, SQYeT, EELV, EPE, Attac 78 sud et PG.

Les principes: défendre la gestion publique de l'eau

- ✓ car l'eau est un bien commun de l'humanité qui ne doit pas être traité comme une marchandise,
- ✓ car la gestion publique est toujours moins chère pour l'usager,
- ✓ car la gestion publique permet une gestion transparente et démocratique du service de l'eau,
- ✓ car la gestion publique permet la mise en place d'une tarification différenciée qui incite aux économies d'eau.

Les objectifs:

- ✓ à long terme: une seule régie publique de l'eau pour tout le territoire de SQY
- ✓ à moyen terme: obtenir la mise en place d'une régie publique sur les parties du territoire de SQY dont les contrats de gestion de l'eau arrivent à échéance prochainement
- ✓ à court terme: exercer un rôle de veille citoyenne sur les contrats de délégation de service public passés avec des entreprises privées qui sont en cours aujourd'hui (prix, qualité du service, respect des engagements, politique de préservation de la ressource, entretien du patrimoine, ...)

Les moyens :

- ✓ fédérer les compétences pour que dans chaque territoire de SQY, les contrats et rapports de délégataire soient étudiés par nos soins afin de contrôler la gestion privée de la distribution et assainissement de l'eau
- ✓ former toutes les organisations et citoyens membres du collectif à la question de la gestion de l'eau, partager un argumentaire en faveur de la gestion publique de l'eau et élaborer le processus technique de conversion d'un territoire vers une régie publique
- ✓ constituer une force militante, nombreuse et experte, pour interpeller les élus des communes et de SQY

* MPT: Maurepas pour tous, PCF: Parti Communiste Français, Autre Monde (MAGNY LES HAMEAUX), SQYeT: SQY en Transition, EELV: Europe Ecologie Les Verts, EPE: Ensemble Pour Elancourt, Attac 78 sud, PG: Parti de Gauche.